

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le **DEL 140701 8**

16/07/2014

Département des Hauts-de-Seine
VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 01 JUILLET 2014

NOMBRE DE MEMBRES
composant le Conseil : 35
en exercice : 35
présents : 31
représentés : 4
pour : 35

**OBJET : Commission locale d'évaluation des transferts
de charges - Désignation des représentants de la ville**

Le Conseil Municipal de la Commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le vingt cinq juin deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, le premier juillet deux mille quatorze à vingt heures et quarante cinq minutes, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : L. VASTEL, Maire ; C. BIGRET, M. GALANTE-GUILLEMINOT, D. LAFON, A. BULLET, P. RIBATTO, S. BOURDET, M. FAYE, JP. AUBRUN, R. BENMERADI, Maires-Adjointes ; ME. MORIN, JC. PORCHERON, R. LHOSTE, JM. DURAND, AM. MERCADIER, JL. DELERIN, V. RADOARISOA, E. CHAMBON, V. FONTAINE-BORDENAVE, JM. GASSELIN, J. N'GALLE-EBOA, S. LE ROUZES, S. CROCI, M. FOULARD, T. NAPOLY, C. MARAZANO, A. SOMMIER, JJ. FREDOUILLE, F. ZINGER, P. BUCHET, D. BEKIARI Conseillers Municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

F. GAGNARD	à	D. LAFON
C. ALVARO	à	M. FAYE
S. CICERONE	à	P. BUCHET
G. MERGY	à	D. BEKIARI

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : T. NAPOLY est désigné pour remplir ces fonctions

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts,

Vu l'arrêté du préfet des Hauts-de-Seine du 8 décembre 2004 créant la communauté d'agglomération Sud de Seine,

Vu la délibération de la communauté d'agglomération Sud de Seine du 13 janvier 2005 portant création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges et de sa composition,

Vu le scrutin municipal du 30 mars 2014,

Considérant le renouvellement des conseillers communautaires siégeant dans les différentes instances de la Communauté d'agglomération,

Envoyé en préfecture le 15/07/2014

Reçu en préfecture le 15/07/2014

Affiché le **DEL 140701 8**

16/07/2014

Considérant la nécessité de désigner deux représentants de chaque commune à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges,

DESIGNE

pour siéger à la commission locale d'évaluation des transferts de charges :

Titulaire	Jean-Michel DURAND
Suppléant	Jean-Luc DELERIN

Ampliation de la présente délibération sera transmise à

- M. le Préfet des Hauts de Seine,
- Mme la Présidente de la communauté d'agglomération Sud de Seine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.
Et ont signé les membres présents.



Certifié exécutoire

Compte tenu de la réception en Préfecture le : 15/07/2014

Publication (Affichage / Notification) le : 16/07/2014

P/O Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services